

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMIDI 21 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Samedi 10 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an; de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-PONTANILLE. Le abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas, chez le cit. HORGNIER, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

DES FRONTIÈRES DE LA POLOGNE.

Le 10 décembre.

Notre révolution, malgré sa rapidité, a couvert de haies profondes une grande partie de la Pologne, & surtout les environs de Varsovie, qui étoient le théâtre principal de ses mouvemens. Varsovie a fourni seule aux besoins de la guerre; & ce qu'on appelle la bourgeoisie dans cette ville, en a fait les frais de toute espece, sans être aidée par la noblesse, qui a fui avec ses richesses & ses trésors au premier mouvement d'insurrection, dans l'espérance prochaine que la Russie, dont elle attendoit le retour de son aristocratie, la remettrait bientôt en possession de ses propriétés. La violence des insurgés n'a pas laissé aux bourgeois le loisir de se débattre sur leurs sacrifices à la liberté: il falloit tout céder, ou être pendu sur-le-champ. Une loi ordonna de porter tout le numéraire au trésor public, & on donnoit en échange un papier-monnaie: le numéraire a disparu; & ce qui le représentait, a perdu sa valeur; de sorte que la misère générale est extrême.

Dans les campagnes environnantes, on a enlevé non-seulement les récoltes, mais même les bestiaux & les instrumens du labourage; de sorte que la plupart des terres sont demeurées sans culture. L'incertitude du sort destiné aux Polonais n'est pas propre à ranimer l'agriculture: on ne soupire-t-on après l'époque où nous aurons un gouvernement quelconque, pourvu qu'il soit stable.

Il est certain que l'arrêt rendu par le conseil des insurgés contre l'évêque de Chelm & de Lublin, qui avoit été dépouillé, dégradé & condamné à mourir dans les fers, n'a pas eu son exécution, puisque cet évêque a recouvré sa liberté, ainsi que le vice-chancelier Skarzewki, condamné à la même peine.

Nos papiers ont répandu une anecdote cruelle, dont le tems fera justice, soit qu'elle soit vraie, soit qu'elle soit fautive; car le tems, comme dit le philosophe français, le tems est un grand justicier.

Voici l'anecdote:

« On a dit que le frere du roi de Pologne, le prince primat, mort à Varsovie pendant les grands mouvemens de l'insurrection, y avoit péri par le poison. Aujourd'hui, on ajoute à cela que le prince, condamné par les chefs révolutionnaires à perdre la vie, comme traître à la nation, vit entrer chez lui Koczinski, qui vouloit éviter l'éclat d'une exécution publique. Le généralissime, tenant d'une main le jugement de condamnation, & de l'autre une coupe empoisonnée, annonça au condamné qu'il étoit le maître de choisir.

» Le prince se décida pour le breuvage mortel; & après avoir fait son testament de mort, il vida la coupe. Il fut enterré sans aucun bruit. »

ALLEMAGNE.

De Manheim, le 29 décembre.

Les Français n'ont pas continué à détruire leurs ouvrages autour du fort du Rhin; ils s'occupent depuis deux jours de la démolition des flèches, & même aujourd'hui ils ont commencé à démolir le fort. Une des flèches est déjà entièrement détruite; ils ont eu soin d'en emporter les palissades. Ils ont aussi essayé d'amener à terre la partie du pont du Rhin qui est restée engagée dans les glaces sur la rive gauche du fleuve. Il y a aujourd'hui plus de mille travailleurs occupés à la démolition du fort & des flèches.

Les lettres de Francfort annoncent que le Meyn est pris, & que le Rhin commençoit à geler au-dessous de Mayence; il est certain que depuis le 24, la quantité de glaces charriées par le Rhin, rendoit difficile la communication entre Mayence & Cassel. Les Français ont profité de cette circonstance pour faire le 25 & le 26 des démonstrations d'attaque contre cette place sur plusieurs points. Le commandant a pris des précautions contre un assaut, en cas que les Français voulussent le tenter, comme on prétend qu'ils veulent le faire du côté de Meibach, où les inondations

qui avoient été pratiquées ne sont plus un si grand obstacle depuis que les eaux sont gelées : on se dispoit le 26 à Mayence à faire rompre les glaces. On n'a pas de nouvelles ultérieures. La gazette de Mayence manque depuis quatre jours.

On apprend que, dès le 25, les François ont fait défilier deux colonnes de troupes sur Mayence. L'avant-dernière nuit, on a entendu, de ce côté, une forte canonnade.

On sera peut-être curieux de lire la première sommation qu'ils envoyèrent le 22 au commandant du fort du Rhin, dès qu'ils eurent connoissance que le pont du Rhin étoit rompu. Voici cette pièce :

Liberté, égalité, fraternité.

Oggersheim, le 2 nivôse, l'an deuxième de la république française, une & indivisible.

J. Ferrand, représentant du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle; Michaud, général en chef, commandant l'armée de siège de Mayence et de Manheim; et Vachot, commandant l'armée de siège devant Manheim, au commandant du fort de Manheim.

Vous êtes perdus, vous êtes sans ressources & sans espoir de secours : 40 mille républicains, que vous pouvez compter, sont résolus à tout oser, à tout entreprendre pour vous réduire; 150 bouches à feu vont vomir sur vous la mort & la flamme. Si vous tournez vos regards en arrière, le Rhin, sur lequel vous comptiez tant, ne vous offre plus que des abîmes prêts à vous engloutir; si vous les tournez vers nous, vous y trouverez la générosité & la grandeur, qui ne se séparent jamais du peuple français.

Ne croyez pas que ceci n'est qu'une vaine jactance; les républicains n'en ont pas besoin & ne s'abaissent pas jusques-là; ils n'avancent rien en vain, vous le savez. Choisissez, l'instant presse; trois heures vous sont accordées pour délibérer: ce délai expiré, vous serez enlevés & passés au fil de l'épée.

Signés, J. FERRAND, représentant du peuple;
MICHAUD, général en chef; VACHOT, général de division.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

Suite des nouvelles de Londres, du 29 décembre.

Les avis particuliers qu'on avoit reçus sur les derniers événements aux Indes occidentales, sont pleinement confirmés par les dépêches officielles du chevalier Grey, datées de la Martinique les 18, 19 & 24 octobre; de sorte qu'il n'est plus possible de révoquer en doute l'évacuation de la Guadeloupe.

Une dépêche du colonel Grant, qui commande au Môle Saint-Nicolas, isle Saint-Domingue, porte que le 21 octobre la ville & le poste de Léogane ont été repris par les troupes de la république française, secondées par un corps nombreux de volontaires noirs.

La continuation de la guerre, projetée pour la campagne prochaine, a déterminé M. Pitt à faire un emprunt pour subvenir au service; & cet emprunt, le plus considérable que l'Angleterre ait encore fait, est de 24 millions sterlings, dont 18 millions pour le compte de la

Grande-Bretagne, & 6 millions pour celui de la cour de Vienne.

Les conditions de l'emprunt, sous l'approbation du parlement, ont été fixées de manière, « que pour chaque 100 liv. st. de caisse, fournie au gouvernement, les souscripteurs auront 75 liv. st. de capital dans les annuités de 3 pour 100; 25 liv. st. dans celles de 4 pour 100; 6 ch. 4 sous & demi dans les longues annuités; 20 liv. st. 15 ch. 8 sous, dans l'emprunt impérial à 3 pour 100, & une liv. st. 5 chel. par an pour 25 ans». Le gouvernement a promis de plus le rabais ordinaire pour prompt paiement; & l'intérêt des 6 millions au compte de l'empereur doit commencer dès le mois de mai dernier. Au cas que le parlement ne ratifie point l'emprunt pour l'empereur, les souscripteurs aux 18 millions exigés auront (pour chaque 100 liv. st.) 100 liv. st. de capital à 3 pour 100; 33 liv. st. 6 ch. 8 sous dans les fonds de 4 pour 100; 12 ch. 6 sous dans les longues annuités. — Cet emprunt a été arrangé avec la seule maison de banque de Boyd, Benfield & Comp. Mais d'autres n'ont pas tardé d'y prendre part; & l'empressement pour être mis sur la liste des contribuans est si grand, que toute cette somme, quelque énorme qu'elle paroisse, sera bientôt trouvée sans effort. Cependant, soit que cet emprunt même & les préparatifs qu'on voit toujours faire pour une expédition d'outre-mer, aient fait perdre les idées de paix, soit que les revers à la Guadeloupe, & ceux qu'on craint encore aux Indes occidentales, aient influé sur l'opinion publique.

Les fonds ont baissé ces jours-ci : ils sont, banque, 154 & un quart. — Indes, 186 & demi. — Sud, 69. — Ann. cons. à 3 p. c. 64 & trois quarts.

F R A N C E.

De Paris, le 21 nivôse.

Quelques lettres d'Amsterdam portent en termes exprès, qu'il a été conclu un armistice de six semaines entre la Hollande & la France, & que cette démarche s'est faite avec l'approbation de la cour de Londres. Comme les négociateurs hollandais sont actuellement à Paris, on ne peut manquer de savoir incessamment si la république française approuve ou non cette mesure politique.

On apprend aussi de Ratisbonne, que par un *conclusion* de la diète, l'empereur est prié d'entamer des négociations pour la paix, de concert avec le roi de Prusse.

Quelques politiques trouvent extraordinaire le silence que gardent en cette occurrence les autres états, qui forment malgré eux la seconde ligne de la coalition, tels que l'Espagne, l'Italie, &c. Cependant ce silence de leur part ne doit point étonner : ces états, cours ou rois comprennent bien que leur sort dépend absolument de celui de leurs grands alliés, & que si ceux-ci sont réduits à faire des sacrifices au besoin qu'ils ont de la paix, leur tour d'en faire de plus grands arrivera toujours assez tôt.

En attendant, il est bon d'observer que presque toute l'Europe est en mesure de demander la paix à la république française, & que cette demande arrive précisément au moment où les nations étrangères voyent que l'anarchie & la tyrannie ont cessé de vicier le gouvernement français. Fut-il jamais un motif plus général & plus puissant pour la nation française, de se rallier intimement au gouvernement qu'elle a choisi ? fut-il jamais une considération majeure pour le gouvernement

lui-même, de se montrer uni dans toutes ses parties, afin d'imprimer à la nation un sentiment de confiance égal au sentiment de respect dont les nations étrangères font enfin profession envers lui.

Le citoyen de la Harpe vient d'être nommé l'un des professeurs de l'école normale de Paris.

Voici les nouveaux détails que nous avons annoncés sur l'expérience faite sur le mercure :

« Le citoyen Hassenfratz, instituteur de physique de l'école des travaux publics, aidé de plusieurs hommes de l'art, est parvenu, à neuf heures trois-quarts du matin, à congeler le mercure par un froid artificiel de 31 degrés, le froid extérieur étant à 6 degrés & demi au-dessous de zéro.

Cette expérience n'avoit pas encore été faite à Paris. Le mercure qui a été congelé étoit très-pur; on l'avoit obtenu du sulfar de mercure, & on l'avoit distillé ensuite sur de la chaux & sur de la limaille de fer. On a frappé quelques instans avec un marteau froid sur le mercure congelé, & il s'est étendu.

On a fait dans cette expérience deux observations remarquables.

1°. Le mercure en se congelant, c'est-à-dire, en passant de l'état de liquide à l'état de solide, diminue considérablement de volume sans diminuer sensiblement de température.

2°. Le mercure en se fondant a semblé augmenter de température, quoiqu'il y eût encore dans ce mélange du mercure liquide & du solide.

Différentes circonstances, imprévues dans une première expérience, ayant empêché d'obtenir de cette congélation tous les résultats qu'on s'étoit proposés, les mêmes citoyens font de nouveaux préparatifs pour la recommencer, afin d'obtenir des résultats que toutes ces congélations de mercure, faites jusqu'à présent, n'ont pas encore donnés.

Le grand froid qui, du 7 au 10, avoit diminué sensiblement, ayant repris, les jours suivans, avec une nouvelle force, voici les degrés observés par le citoyen Lande :

Le 12, six degrés; le 13, neuf; le 14, onze; le 15, huit; le 16, neuf.

Ce froid est extraordinaire: en 1740, il n'alla qu'à dix degrés; & le plus grand froid de l'hiver, par un milieu entre tous, est de sept degrés à Paris; mais il a été jusqu'à quinze en 1709, treize & demi en 1776, & dix-sept en 1788, c'est-à-dire, trois fois dans un siècle.

Les portraits des tyrans ne peuvent être trop multipliés, afin que ceux qui seroient tentés de les imiter soient sans cesse exposés à être reconnus dans quelques-uns des traits qu'ils leur emprunteront. C'est ce qui nous détermine à mettre sous les yeux de nos lecteurs le fidèle tableau que le représentant Courtois a tracé de Robespierre dans le rapport qu'il a fait sur lui.

« Un tempérament bilieux, un esprit étroit, une âme jalouse, un caractère opiniâtre, avoient prédestiné Robespierre à de grands crimes. Ses succès de quatre années, surprenans sans doute au premier aspect, & lorsqu'on ne les compare qu'à la médiocrité de ses moyens, ont été les effets naturels de ses haines meurtrières, de ses jalousies profondes & ferventes. Il eut, à un degré suprême, le talent de haïr, & la volonté de maîtriser.

Il voulut être tyran, bien plus ardemment que la plupart des hommes ne savent vouloir être libres, & cette volonté vive, inflexible, toujours agissante, a tenu lieu de génie à bien d'autres oppresseurs de l'humanité. C'est dans l'assemblée constituante où son impudence & sa nullité avoient reçu de fréquentes humiliations, que Robespierre avoit amassé, dans son âme étroite, le fiel homicide qui fut depuis le principe actif de son ambition. Dès-lors il résolut de punir de mort toutes les blessures faites à son irritable amour-propre; dès-lors il vit un ennemi personnel dans quiconque, soit dans la carrière politique, soit dans la carrière littéraire, fixoit un instant les regards d'une partie de la nation.

Toujours placé, depuis 1789, à côté des rivaux illustres, il eut constamment la conscience de son infériorité, & ce fut un malheur pour lui & pour les autres. L'exécution de ses pensées vindicatives l'entraînera bientôt, comme par instincts, à faire du patriotisme une religion, de la révolution un fanatisme, des jacobins le peuple, & de ce peuple une divinité. Dans la suite, il associa le culte de l'Être-Suprême au culte du peuple, se fit le prêtre de ces deux autels, & immola sur l'un & sur l'autre la multitude de ses victimes. Haïr, envier; déclamer, calomnier, proscrire, voilà ce qu'a fait Robespierre durant la révolution; voilà ce qu'il a pu faire, il étoit incapable de toute influence. Jamais il n'a conçu ni même rédigé un seul projet de loi; il combattoit tout, ne proposoit rien, & ce secret de sa politique s'accordoit merveilleusement avec l'impuissance de son esprit, avec la nullité de ses conceptions.

Il évitoit avec le même soin, la responsabilité des mouvemens insurrectionnels & mettant à profit sa lâcheté extrême, sa poltronerie puérile, il savoit se tenir en mesure, soit pour se déclarer contre ce qui n'avoit point réussi, soit pour s'emparer de ce qui avoit eu du succès. Tel fut donc ce Robespierre ambitieux, ruineux, opiniâtre, pusillanime, insensible à l'amitié, rival envieux de ses propres adulateurs, assassin de ses complices, tribun séditieux, tant qu'il n'exerça point l'autorité souveraine, tyran farouche dès qu'il l'eut usurpée.

Quelqu'affreux que soit Robespierre, d'après le portrait que nous en avons tracé ci-dessus, Courtois a fait de ce personnage un portrait beaucoup plus horrible encore, & s'est attaché sur-tout, à lui contester toute espèce de talent. Nous convenons que Robespierre n'a été ni un philosophe, ni un législateur, ni un éloquent écrivain, ni même un orateur supportable: il avoit infiniment peu de connoissances, & il étoit d'ailleurs trop occupé à haïr pour avoir le temps de penser. Nul talent ne lui manqua davantage que celui d'improviser: si l'on excepte une ou deux occasions où il fut assez heureusement inspiré par ses affections vindicatives, tout ce qu'il a dit sans préparation n'a été que le plus insensé verbiage que l'on ait entendu sur la terre, depuis que des paroles & des phrases y sont proférées par des hommes & par des oiseaux: personne, autant que lui, n'a contribué à effacer parmi nous, jusqu'à l'idée de la véritable éloquence des tribunes. A l'égard de ses écrits, nous croyons qu'ils n'ont mérité ni les adulations que leur prodiguoit Desmoulins, ni tout le mépris dont Courtois s'est efforcé de les couvrir. L'art d'écrire, est peut-être celui dont Robespierre eût le plus approché s'il l'eût cultivé davantage; c'est le seul où il ait paru faire quelque progrès. Rien ne peut nier, à ce qu'il nous semble

qu'il n'ait quelquefois donné aux idées d'autrui des formes tout à fait tolérables, & que dans ses derniers discours, par exemple, dans celui sur l'Être-Suprême, on ne rencontre du moins, au milieu de beaucoup d'inepties, certains traits, peut-être même, certaines pages, qui ne sont pas très-loin du talent. Courtois a cité en preuve de la médiocrité de Robespierre, les corrections nombreuses, les ratures multipliées dont il surchargeoit ses manuscrits: cette preuve, nous devons l'avouer, nous a paru bien étrange; nous aurions pensé, au contraire, que Robespierre ne savoit point assez effacer.

Courtois a ensuite tracé les portraits de Saint-Just & de Couthon; le premier, froidement cruel, homicide par caractère, n'avoit pas eu besoin d'être humilié pour être méchant. Il y a une disposition sentimentale qui nous fait compatir aux infortunes des autres hommes & nous empêche au moins de leur nuire sans intérêt pour nous-mêmes; cette disposition n'existoit point dans Saint-Just; cette fibre étoit déjà paralysée chez lui à 26 ans. On ne trouve dans ses écrits aucune trace de sensibilité; ils en sont plus dépourvus encore que ceux même de Robespierre, auxquels ils sont très-supérieurs sous les autres rapports. Car, si l'on veut être sincère, il faut avouer aussi que Saint-Just n'étoit point sans talents, & qu'il appercevoit quelquefois, avec une précision assez forte, sinon l'ensemble de l'organisation sociale, du moins quelques-unes des relations qui existent entre les élémens dont elle se compose. Pour Couthon, il mérita tous les mépris, il est indigne de tout souvenir. Dans les révolutions, il y a toujours des rôles pour certains hommes que l'on croit bons parce qu'ils sont ineptes, & qui, à force d'être employés, finissent par se croire faits pour l'être. Ils deviennent successivement présomptueux, orgueilleux, arrogans, dominateurs & féroces, selon les époques & les degrés de leur élévation & de leur fortune révolutionnaire.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 20 nivose.

On a lu la rédaction du décret rendu avant-hier sur les émigrés: Duhem a demandé qu'on y rétablît les deux propositions faites par Barras.

Un membre a dit qu'il étoit essentiel que l'assemblée expliquât si elle entendoit comprendre dans ce décret les matelots, les laboureurs, les ouvriers de Lyon; ces derniers iront alors porter leur industrie chez l'étranger & l'enrichir à nos dépens. Il rapporte que l'un d'eux, qui avoit établi une manufacture en Suisse, a détruit cet établissement avant de rentrer en France, pour qu'il ne servît pas de modèle aux étrangers.

Duhem, Crassous, Lesage-Senault, insistent pour que la rédaction soit mise aux voix; ils disent que c'est le seul objet dont il soit question en ce moment, & qu'il ne s'agit pas de discuter le décret au fond. — Cette proposition éprouve une vive résistance.

Soussedoire assure que, parmi le grand nombre d'ouvriers & de laboureurs que la crainte a fait fuir dans le département du Bas-Rhin, il n'y en a pas dix qu'on pût regarder comme des contre-révolutionnaires: les autres

ont eu peur, & n'ont pas même senti le danger de leur action: aujourd'hui rentrés sur la foi des décrets, comment obtiendront-ils des passe-ports? Ils seront peut-être guillotines.

Duroi, qui a aussi été dans ces départemens, en accuse au contraire les habitans d'avoir lâchement fui, au nombre de 25 mille, avec les prussiens; d'avoir, après que les lignes de Weissenbourg furent forcées, été au-devant de Wurmsér & de Condé.

Ils refusoient tout, dit-il, à nos soldats pour des assignats, & donnoient de tout en abondance aux ennemis: ils déshabilloient nos volontaires, que les Prussiens repectoient.

Duroi pense qu'il faut conserver le décret, & assure qu'il a déjà ranimé la confiance pour nos assignats.

Où, dit un membre, le jour où le décret a été rendu, ils ont baissé de cinq pour cent.

Bourdon (de l'Oise) parle avec force pour les exceptions demandées: c'est pour le peuple qu'on a fait la révolution; eh bien! c'est pour une portion du peuple qu'on réclame. Il n'est, ajoute-t-il, dans le cœur de personne ici de vouloir faire rentrer les émigrés. . . .

Non, non; l'assemblée se leve.

Votre sûreté même vous en fait la loi, reprend Bourdon; mais confondez-vous avec les traîtres qui ont abandonné leur patrie & combattu contre elle d'utiles ouvriers, des matelots, des laboureurs: la justice & la politique vous font un devoir de les excepter de la loi; ils ont toujours servi la patrie, ils la serviront encore: la terreur seule les a fait fuir. Si la terreur régnoit encore, dit-il, il n'y auroit pas de justice ici. . . .

Plusieurs membres s'élevent contre Bourdon.

Bourdon. — Il est beau d'être injurié, quand on plaide la cause de l'humanité.

Un grand nombre de voix: oui! oui! — On applaudit. Bourdon fait sentir que l'espece d'amnistie sollicitée en ce moment coûtera bien moins à la convention, que celle qu'elle a cru devoir accorder aux rebelles & même à Charette. — On applaudit.

On demande que les propositions de Bourdon soient mises aux voix. Quelques membres dans le haut de la salle s'y opposent: l'appel nominal, crient-ils; ils descendent pour s'inscrire.

Oui, oui, l'appel nominal, disent tous les membres; on verra ceux qui voteront pour le peuple. — Le bruit se prolonge.

Charlier croit qu'on peut conserver la loi & charger les comités de proposer les exceptions.

En attendant, on les guillotinea, dit Bourdon; il sera bien temps de les excepter après. On ne peut pas décréter des mesures pénales, quand les exceptions restent à faire. — Vifs applaudissemens.

Merlin, de Douai, pense que tout peut se concilier; il n'y a qu'à suspendre l'exécution de la loi jusqu'à ce que les exceptions soient proposées & décrétées.

Joseph Lebon écrit du Luxembourg pour réclamer contre ce qui concerne dans le rapport fait par Courtois. — Renvoi au comité de sûreté générale.

Les pétitionnaires sont entendus.